

ADDENDUM 1

COMMENTAIRES DU CONSEIL SCIENTIFIQUE
(résultant de la ScC-SC4)

**DÉCLIN DES INSECTES ET LA MENACE QU'IL REPRÉSENTE POUR LES
POPULATIONS ANIMALES MIGRATRICES INSECTIVORES**

UNEP/CMS/COP13/Doc.26.4.10

RECOMMANDATIONS POUR LA COP13

- Projet de Résolution et projet de Décision recommandés pour adoption (avec les amendements proposés).

COMMENTAIRES GÉNÉRAUX SUR LE DOCUMENT

- Le Conseil scientifique reconnaît l'importance du déclin de la biodiversité des insectes, non seulement en ce qui concerne les espèces migratrices mais aussi pour les écosystèmes et la santé humaine, et soutient l'intention des projets de Résolution et de Décision.
- Suite à la récente prise de conscience du problème, la littérature scientifique se développe très rapidement.

**COMMENTAIRES SUR DES SECTIONS SPÉCIFIQUES / Y COMPRIS D'ÉVENTUELLES
PROPOSITIONS DE RÉVISION DU TEXTE**

Page 2, para.3

- Divers taxons sont susceptibles d'être gravement touchés par un déclin de la biodiversité des insectes, directement ou indirectement, en raison de la perturbation des processus écologiques, par exemple les poissons d'eau douce. Il est donc recommandé de ne pas se concentrer exclusivement sur les chauves-souris et les oiseaux.

Page 4, paragraphes préambulaires

- Ajouter deux avant-derniers paragraphes au préambule :
Rappelant la Résolution UNEP/CMS/Résolution 11.15 (Rév.COP12) *Prévenir l'empoisonnement des oiseaux migrateurs* qui adopte les lignes directrices visant à prévenir le risque d'empoisonnement des oiseaux migrateurs (UNEP/CMS/COP11/Doc.23.1.2) y compris les « Recommandations visant à prévenir les risques que présentent pour les oiseaux les insecticides utilisés pour protéger les cultures » ainsi que « Notant les objectifs de la Convention de Rotterdam sur la procédure de consentement préalable en connaissance de cause applicable à certains produits chimiques et pesticides dangereux qui fait la promotion de l'utilisation écologiquement rationnelle des produits chimiques dangereux et du partage des responsabilités pour protéger l'environnement des dommages »,

Rappelant en outre la Résolution 11.17 (Rev.COP12) qui adopte le *Plan d'action pour les oiseaux terrestres migrateurs dans la région Afrique-Eurasie (AEMLAP)* comprenant un certain nombre d'actions concernant l'agriculture intensive,

Page 4, para.1 a)

- Modifier comme suit :
 - a) Encourager et soutenir la recherche scientifique sur l'impact du déclin des insectes sur les populations animales migratrices insectivores, comme les oiseaux et les chauves-souris pour identifier les lacunes en matière de recherche, de collecte de données spécifiques aux espèces et de surveillance, en recourant, le cas échéant, aux méthodes de surveillance existantes, telles que celles mises au point par la FAO et reconnues par l'UICN ;

Page 4, para. 1 b)

- Modifier comme suit :
 - b) Éviter, y compris par une utilisation réduite, les effets néfastes de l'utilisation de pesticides sur les insectes non cibles en tant que ressource alimentaire d'insectivores migrateurs à l'intérieur et autour des zones importantes pour la conservation de ces espèces ;

Page 4 para. 1 c)

- Modifier comme suit :
 - c) Promouvoir des programmes d'action pour la conservation des insectes et la restauration de leurs habitats en tenant compte de leur vulnérabilité, en vue de déterminer les causes primaires connues du déclin des insectes, en particulier l'utilisation de pesticides agricoles ;

Page 4, para. 1 d)

- Modifier comme suit :
 - d) En général, adopter une approche prudente à l'égard de l'utilisation de pesticides, y compris l'intensification des efforts visant à promouvoir des pratiques agricoles durables, y compris la réduction de l'utilisation de pesticides nuisibles ;

Page 5 projet de Décision 13.AA

- Modifier la première phrase comme suit : « Le Conseil scientifique est prié de prendre en considération, sous réserve de la disponibilité des ressources... »
- L'amendement proposé ci-dessus tient compte du fait que les activités demandées au Conseil scientifique sont susceptibles de constituer un ensemble très important de travaux, pour lesquels des ressources adéquates devraient être mises à disposition.
- Étant donné que les chauves-souris sont susceptibles de constituer l'un des taxons les plus touchés par le déclin de la biodiversité des insectes, une collaboration étroite avec Eurobats est recommandée pour remplir le mandat prévu par le projet de Décision.

Page 5 projet de Décision 13.AA a)

- Il existe déjà des informations sur les principaux facteurs de la perte de biodiversité des insectes. Outre l'examen de Sanchez-Bayo & Wyckhuys mentionné dans le document, d'autres examens tels que l'évaluation IPBES, l'Évaluation des écosystèmes pour le Millénaire et d'autres ont traité de la question des facteurs de perte de biodiversité. Plutôt que d'identifier les principaux facteurs causant la perte de biodiversité des insectes, il pourrait être plus important d'identifier comment ces facteurs agissent sur les populations d'insectes afin de comprendre ensuite comment ces facteurs affectent les espèces migratrices.

Page 5 projet de Décision 13.AA c) et d)

- Compte tenu de l'accroissement rapide et continu des connaissances, l'élaboration et la publication de lignes directrices pourraient être prématurées, alors qu'il serait peut-être plus important de se concentrer sur la compréhension des facteurs en jeu dans le déclin des insectes et les effets en cascade sur les espèces migratrices.